



MUNICIPALITE
DE
VILLARS-SOUS-YENS



Cher-e-s habitant-e-s,

Nous vous informons que M. Simon François, maître ramoneur, a pris sa retraite à la fin de l'année passée.

La Commune de Villars-sous-Yens a décidé de confier le service de ramonage obligatoire au sens de l'article 17b de la loi du 27.05.1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN) à M. Marc Zimmermann, maître ramoneur à Romainmôtier (079/518.21.19 - info@mzramonage.ch - www.mzramonage.ch).

Nous profitons de la présente pour remercier chaleureusement M. François pour sa collaboration durant de nombreuses années et nous souhaitons la bienvenue à M. Zimmermann.

Votre Municipalité

Villars-sous-Yens, Janvier 2021